

## **IMAGELLIUM 2024**

Société anonyme (SOFICA)  
au capital de 4.000.000 Euros  
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris  
941 178 964 R.C.S. Paris  
(la « **Société** »)

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026 SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de modifier les statuts.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

#### **I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

##### **Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 27 février 2025. Il s'agit donc de son premier exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 n'a pas encore généré de chiffre d'affaires conformément au plan d'investissement prévu.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 350 391 € comprenant notamment :

- 144 000 € de frais de fonctionnement correspondant aux honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie, soit au total 3,60 % du capital social de la Société, conformément aux stipulations prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 6 septembre 2024,
- 80 000 € de frais de constitution permettant de couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA (frais d'immatriculation, frais juridiques, frais PSI), soit au total 2 % du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 6 septembre 2024,
- 121 599 € de commissions de placement, compris dans le total de 4 % du capital de la Société – dont une partie est différée sur les années suivantes –, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 6 septembre 2024.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (350 391) €.

Nous ne notons pas de résultat exceptionnel au cours de 2025 et le résultat financier est de 53 937 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (296 454) €.

A ce jour, tous les investissements ont été contractualisés.

Durant sa première année d'activité, la Société s'est engagée en association à la production et à la distribution dans 26 œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au travers 31 investissements : certains projets faisant l'objet d'un investissement à la fois en production et en distribution, ou à la fois en non-adossé et en adossé).

La Société a créé la société à responsabilité limitée IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024, filiale à 100 % de la Société au capital de 720 000 €. La société IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024 se consacre à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition définitive des investissements :

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production et à la distribution	1 800 000,00€	1 080 00000 €	2 880 000,00 €
Développement	360 000,00 €	360 000,00 €	720 000,00 €
Total	2 160 000 € (60%)	1 440 000 € (40%)	3 600 000 €

L'ensemble des ratios d'investissements a été tenu :

- La SOFICA a investi 90 % des montants levés (3 600 000 €) durant l'exercice,
- 50% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 98,02 % de nos participations (engagement 90 %) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40% de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 84,44 % de nos investissements cinéma (engagement 80 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 63,48 % de nos investissements cinéma (engagement 35 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 5M€,
- 41,28 % de nos investissements (engagement 40 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 21,83 % de nos investissements (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024),
- 14,85 % de nos investissements (entre 10% et 15 %) ont été réalisés en contrat d'association à la distribution (CAD).

- **Investissements en association à la production non adossée :**

IMAGELLIUM 2024 a investi 1 800 000 € en association à la production et à la distribution non adossée dans 14 œuvres cinématographiques (au travers de 16 investissements, dont sur un film – « BANQUISE » et « LE COURAGE DES OISEAUX » – à la fois en investissement à la production et en investissement à la distribution) et 9 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2025 :

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement
BANQUISE	Cinéma	Emmanuel Courcol	Sandrine Kiberlain, Benoit Magimel	70 000,00 €
JUSTE UNE ILLUSION	Cinéma	Eric Toledano et Olivier Nakache	Louis Garrel, Camille Cottin et Pierre Lottin	130 000,00 €
LE DIPLÔME	Audiovisuel	Philippe Lefebvre, Vianney Lebasque	Clémentine Célerié, Bernard Campan, Camille Lellouche, Guillaume Labbé, Julie Sasso, Ahmad Kontar	40 000,00 €
FREROT	Audiovisuel	Philippe Dajoux	Eric Cantona, Bruno Sanches	80 000,00 €
MINUSCULE S3	Audiovisuel	Prakash Topsy	N/A (Animation)	120 000,00 €
TROPIQUES CRIMI-NELS S7	Audiovisuel	Julien Seri et Pascale Guerre	Sonia Rolland et Béatrice De La Boulaye	170 000,00 €
GISELE HALIMI	Cinéma	Lauriane Escaffre, Yvo Muller	Charlotte Gainsbourg, Grégory Gadebois, Cécile De France, Saul Benchetrit, Farida Ouchani, Sarah Suco	50 000,00 €
MAUVAISE PIOCHE (CAD)	Cinéma	Gérard Jugnot	Gérard Jugnot, Philippe Lacheau, Thierry Lhermitte, Zabou Breitman, Claudia Racos, Reem Khérici, François Morel, Patrick Timsit	80 000,00 €
L'ADOPTION	Cinéma	Ivan Calbérac	André Dussolier, François Damiens, Ariane Ascaride	50 000,00 €
PRENDS GARDE A TOI (CAD)	Cinéma	Sébastien Laudenbach	Camélia Jordana, Milo Machado-Graner, Carl Malapa	75 000,00 €
HISTOIRES PARALLELES	Cinéma	Asghar Farahdi	Virginie Efira, Isabelle Huppert, Pierre Niney, Vincent Cassel et Adam Bessa	50 000,00 €
FROGGIE	Audiovisuel	Mathieu Gouriou	anim	60 000,00 €
FAUSSAIRES	Audiovisuel	Eva Husson	Elodie Bouchez, Soko Alex Lutz (présenti)	75 000,00 €
UNE AUTRE HISTOIRE	Cinéma	Mikhaël Hers	Alba Rohrwacher, Bastien Bouillon	50 000,00 €
LA PILOTE (ex-"RALLYE 82")	Audiovisuel	Julien Lacombe	Ana Girardot	40 000,00 €

LA STRATEGIE DU TAPIS DE BOMBES	Audiovisuel	Gil Rabier	Doc	30 000,00 €
MALIKA (CAD)	Cinéma	Mounia Meddour	Lylia Adad, Elsa Zylberstein, Lubna Azabal, Camille Razat, Shirine Boutella	92 000,00 €
LE COURAGE DES OISEAUX	Cinéma	Mathilde Profit	Nadia Tereszkievicz, Emmanuelle Béart, Shirley Souagnon	50 000,00 €
LE COURAGE DES OISEAUX (CAD)	Cinéma	Mathilde Profit	Nadia Tereszkievicz, Emmanuelle Béart, Shirley Souagnon	62 500,00 €
ALTER EGO (CAD)	Cinéma	Nicolas Charlet et Bruno Lavaine	Laurent Lafitte, Zabou Breitman, Valérie Donzelli	75 000,00 €
L'ENRAGE	Cinéma	Emmanuelle Bercot	Benoît Magimel, Marion Cottillard, Raphaël Quenard	50 000,00 €
BANQUISE (CAD)	Cinéma	Emmanuel Courcol	Sandrine Kiberlain, Benoît Magimel	150 000,00 €
16 MESURES	Cinéma	Yvan Georges-dit-Soudril	Missou Slimani, Dasom Kim, Suzanne Jouannet, Victor Bonnel, Salif Cissé, Jean-Claude Muaka	67 500,00 €
EDMOND & LUCY S2	Audiovisuel	François Narboux	animation	33 000,00 €
LE TECKEL	Cinéma	Mathieu Sapin	Franck Dubosc, Daphné Patakia, Chiara Mastroianni, Zabou Breitman, Philippe Katerine	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 800 000,00 €</b>

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. S'agissant des investissements en production, tous bénéficient de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « HISTOIRES PARALLELES », « LE TECKEL » et « EDMOND ET LUCY – SAISON 2 », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes à l'étranger.

Certains contrats d'association à la production ou à la distribution ont été signés au-delà du 31 décembre 2025, dans le respect des délais d'investissement. C'est le cas de :

- « MALIKA »
- « LE COURAGE DES OISEAUX » (CAP ET CAD)
- « ALTER EGO »
- « BANQUISE » (CAD)
- « 16 MESURES »
- « EDMOND ET LUCY – SAISON 2 »
- « DU FIOUL DANS LES ARTERES »

L'exercice 2025 étant l'année d'investissement de la Sofica, un certain nombre de contrats sont en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds.

De même, aucune recette n'a encore été remontée.

- **Investissements en association à la production adossée :**

IMAGELLIUM 2024 a également réalisé 1 080 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 3 longs-métrages pour le cinéma.

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat
MI AMOR	Cinéma	Guillaume Nicloux	Pom Klementieff, Benoît Magimel, Freya Mavor	216 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1 % (un pour cent) par an, décompté <i>pro rata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile
LE TECKEL	Cinéma	Mathieu Sapin	Franck Dubosc, Daphné Patakia, Chiara Mastroianni, Zabou Breitman, Philippe Katerine	216 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1 % (un pour cent) par an, décompté <i>pro rata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile

KRAKEN	Cinéma	Benjamin Drouin	Gazo, Manon Bresch, Alassane Diong, Alexis Manenti, Guillaume Goux, La Mano, Bilel Chegrani, Eva Huault	216 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1 % (un pour cent) par an, décompté <i>prorata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile
LE DIPLÔME	Audiovisuel	Julien Seri et Pascale Guerre	Sonia Rolland et Béatrice De La Boulaye	144 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1 % (un pour cent) par an, décompté <i>prorata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile
PARTIE DE CAMPAGNE S2	Audiovisuel	Romain Borrel, Louise Cailiez	animation	144 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1% (un pour cent) par an, décompté <i>prorata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile

FROGGIE	Audiovisuel	Mathieu Gouriou	animation	144 000,00 €	Investissement nominal majoré à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 d'un taux de capitalisation appliqué aux montants restant à rembourser, sans pouvoir excéder 1 % (un pour cent) par an, décompté <i>pro rata temporis</i> et capitalisé en fin d'année civile
<b>Total</b>				<b>1 080 000,00 €</b>	

L'exercice 2025 étant l'année d'investissement de la Sofica, un certain nombre de contrats sont en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds.

De même, aucune promesse d'achat ou de vente n'a encore été exercée.

- **Investissements en association au développement :**

IMAGELLIUM 2024 a créé la société IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024, filiale au capital de 720 000 € détenue à 100 % par la Société et consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement à travers 8 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement
FIVE DOGS	Cinéma	SHOSHANNAH, BIVOUCAC, UNE VIE DE CHIEN	100 000,00 €
AGAT / EX NIHILO	Cinéma	AUX ARMES, MAMAN, SUPERNANA	150 000,00 €
TRIPODE	Cinéma	DANS LE NOM, LA PROMESSE, LE CORBEAU ET LES AIR MAX	60 000,00 €
BATHYSPHERE	Cinéma	SPLENDEUR DE NOS RÊVES, AUSTERLITZ, LES CATHARES	25 000,00 €
BRIGHT LIGHTS	Cinéma	MA SŒUR, MONTRE EN MAIN, DI-MEH	25 000,00 €

SUPERPROD	Audiovisuel	<i>CATCHAPULKO, DINOSPITAL, HEROIC FOOTBALL</i>	150 000,00 €
QUAD DRAMA	Audiovisuel	<i>LE GOUT DE LA VIE, TSUNAMI, ASSIS- TANTS SOCIAUX</i>	150 000,00 €
MIAM	Audiovisuel	<i>EDMOND ET LUCY, LES TUTOS D'OLI ET TITUS, MAGDA</i>	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>720 000,00 €</b>

Les conventions avec les sociétés AGAT FILMS et EX NIHILO, d'une part, et TRIPODE, de l'autre, ont été signées au-delà du 31 décembre 2025, dans le respect des délais d'investissement.

L'exercice 2025 étant l'année d'investissement de la Sofica, certaines conventions sont encore en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds.

De même, aucun remboursement n'a encore été déclenché.

### **Faits marquants de l'exercice**

Il s'agit de la première année de la Société. L'année a été marquée par la création de la filiale détenue à 100 % (IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024).

En date du 26 mai 2025, Madame Caroline DHAINAUT a démissionné de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société concentre ses efforts pour assurer la gestion de son portefeuille.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Les quelques investissements n'ayant pas été définitivement conclus au 31 décembre 2025 l'ont été en début de l'exercice suivant, en respect des délais d'investissement.

La survenance d'aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### **Principaux risques et incertitudes**

Le Conseil d'administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

### **Prise de participations – Filiales - Succursales**

La Société a créé IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 720 000 €, dont le siège social est situé au 2 rue Dufrenoy 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 988 609 731. Cette dernière est consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital de IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024 est détenu à 100 % par IMAGELLIUM 2024.

Nous vous informons que les résultats de la société IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Total bilan** : 743 500 €,
- **Chiffre d'affaires** : 0 €,
- **Résultat net comptable** : (2 430) €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire ni de succursale à l'étranger.

#### **Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

#### **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (296 454) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

##### **Origine**

- Report à nouveau antérieur : 0 €
- Résultat déficitaire de l'exercice : (296 454) €

##### **Affectation**

Au poste « Report à nouveau », soit la somme de (296 454) €

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi porté de 0 euro à (296 454) euros.

#### **Informations relatives aux délais de paiement**

En application des articles L.441-14 et D.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Créances clients HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	-

Créances fournisseurs HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	624 750 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

#### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

### **Montant des dividendes**

Aucun dividende n'a été distribué s'agissant du premier exercice social de la Société.

### **Tableau des résultats**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de l'exercice écoulé.

### **Prêts consentis à des PME**

N/A

### **Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce**

La Société a signé le 9 janvier 2025 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Il est rappelé que les caractéristiques de cette convention ont été présentées dans le prospectus d'offre au public des actions de la SOFICA visé par l'AMF et l'accord sur les termes de cette convention a fait partie des actes accomplis pour le compte de la Société en formation et repris par l'Assemblée générale constitutive.

Nous vous invitons, à ce titre, à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

### **Actionnariat**

IMAGELLIUM 2024 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

### **Situation des mandats des mandataires sociaux**

- (i) Mandat des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à son terme.

- (ii) Mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne sont pas arrivés à leur terme.

### **Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité**

Il vous est proposé de constater l'absence de rémunération pour les administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Situation du mandat du commissaire aux comptes**

Le mandat de RSM FRANCE, Commissaire aux comptes de la Société, n'est pas parvenu à son terme.

### **Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés**

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des résolutions qui vous sont proposées.

### **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2025 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

### **Proposition de modification de l'article 21 des statuts**

Le décret n°2026-94 du 13 février 2026, pris dans le cadre de la simplification et de la modernisation des communications entre la société et ses actionnaires a modifié l'article R. 225-86 du Code de commerce qui prévoit désormais que la date d'inscription dans les comptes d'actionnaires de la Société pour participer aux assemblées (la « *record date* ») est fixée à cinq jours ouvrés précédant l'assemblée générale au lieu de deux jours ouvrés.

Il vous est proposé de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec la loi. L'article 21 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

« *Article 21 – Composition – Dispositions générales.*

*Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs délibérations prises conformément à la Loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.*

*Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais prévus par la Loi.*

*Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

***Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription en compte à son nom auprès de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai.***

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

## **II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018 et SG IMAGE 2019 jusqu'au 6 février 2025
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 7 juillet 2025, était également :

- Directrice Générale de SG IMAGE 2017 et SG IMAGE 2018 jusqu'au 6 février 2025 puis Directrice Générale Déléguée de ces mêmes sociétés, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025
- Directrice Générale de SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023, jusqu'au 7 juillet 2025, après avoir présenté sa démission le 26 mai 2025
- Présidente de DESEO FINANCE

Monsieur Jérémy ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général Délégué de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

Monsieur Camille TRUMER, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

- Administrateur de Sedaine Studio

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

Madame Muriel ROUSSELET, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

### **Rémunération des administrateurs**

Conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus d'offre au public, il a été décidé de ne pas rémunérer les administrateurs.

### **Conventions visées aux articles L.225-37-4 du Code de commerce**

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Néant.

### **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Nous vous rappelons que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont fusionnées, étant exercées par Monsieur Niels Court Payen.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

DocuSigned by:  
  
E692F36521E940B...

Le Conseil d'Administration  
Représenté par son Président Niels Court-Payen

**ANNEXE**  
RESULTATS FINANCIERS DU PREMIER EXERCICE SOCIAL

**IMAGELLIUM 2024**  
**RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**Cochez la case si vous souhaitez saisir les données des 3 derniers exercices.** *(Faire F5 pour rafraîchir)*

Nature des indications	Exercice 01/25 au 12/25	Exercice 12/99 au 12/99	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

**I - Capital en fin d'exercice.**

- Capital social	4 000 000				
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	40 000				
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					

**II - Opérations et résultat de l'exercice**

- Chiffre d'affaires hors taxes					
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-289 232				
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-296 454				
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 222				
- Résultat distribué (D)					

**III - Résultat par action**

- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	-7				
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	-7				
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-7				
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					

**IV - Personnel**

- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

### **ANNEXE 1**

#### **LISTE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN SON NOM PREALABLEMENT A SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

- Signature du contrat d'association adossé sur le projet « MI AMOR »

### **ANNEXE 2**

#### **ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS ET REPRIS LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

- Signature de la charte des Sofica ;
- Dépôt du projet de statuts au Greffe ;
- Elaboration d'un dossier de demande d'agrément de la DGFIP et obtention de l'agrément de la DGFIP en date du 29/08/2024 ;
- Elaboration d'un dossier de demande de Visa AMF, élaboration du Prospectus, obtention du Visa ;
- Elaboration des projets de conventions de placement avec les différents distributeurs ;
- Ouverture d'un compte auprès de la banque ODDO BHF au nom de la SOFICA IMAGELLIUM 2024 ;
- Organisation du placement, recueil des souscriptions et obtention du certificat de dépôt des fonds ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux auprès de la société A PLUS FINANCE en date du 09/01/2025 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec BELLINI PARTNERS et SOCIETE GENERALE en date du 26/09/2024 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec INVEST SECURITIES, en date du 11/09/2024 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec BOURSE DIRECT, en date du 06/09/2024 ;
- Accord sur les termes des conventions de prestations de services, conformément à ce qui est indiqué dans le Prospectus, avec :
  - o BELLINI PARTNERS pour la mission de conseil et d'ingénierie financière, ainsi que pour l'assistance juridique, administrative et comptable en date 09/01/2025 ;
  - o ODDO BHF, banque agréée par l'ACPR, pour la gestion du service titres.
- Signature de lettres d'engagement relatives à un investissement adossé, avec les sociétés suivantes :
  - o BONNE PIOCHE CINEMA (le 11/06/2024) ;
  - o FEDERATION STUDIO FRANCE (10/06/2024) ;
  - o LA STATION ANIMATION (10/06/2024) ;
  - o LES FILMS DU KIOSQUE (07/06/2024) ;
  - o RECIFILMS (le 07/06/2024) ;
  - o SUPERPROD (10/06/2024).
- Signature d'un Contrat d'Association à la Production adossé (le 15/01/2025) et d'un Contrat d'Adossement (le 16/01/2025) avec la société LES FILMS DU KIOSQUE, relative au film « MI AMOR »

Au 28/01/2025, l'ensemble des dépenses engagées pour le compte de la société en formation s'élève à 240 000 €, soit 6 % TTC du capital social de la société et conformément à ce qui est indiqué dans le Prospectus (cf. « Frais exceptionnels »), dont :

- 160 000 € pour les distributeurs au titre de commission de placement, dont une partie sera payée ultérieurement, durant les années 2 à 5
- 80 000 € pour la société BELLINI PARTNERS pour couvrir l'ensemble des frais et honoraires en vue de la création de la SOFICA et la mise en place des contrats d'assistance financière, administrative, juridique et comptable.